

**Objet : réponse à la plainte déposée par les concurrents N° 2 et N°6 le lundi 14 août à 19h20**

J'ai bien reçu la plainte des concurrents N° 2 et N°6 demandant l'annulation de l'épreuve 2 du vol du lundi 14 août matin au regard de l'annulation de l'épreuve 3 précédemment faite par le directeur des vols.

Considérant

- 1) Que tous les concurrents engagés ont pu décoller (règle 8.2.1)
- 2) que l'épreuve 2 était bien indépendante et devait se jouer avant l'épreuve 3 (règle 8.4.1)
- 3) que tous les concurrents ont décollé et qu'ils ont obtenu des résultats sur l'épreuve concernée (règle 8.2.3)

le directeur des vols n'annule pas l'épreuve 2.

Le directeur des vols,  
Vincent Gounon



15/08/2023.

11 H30